



Tentative de licenciement abusif

Par **aktarus21**, le **06/05/2010** à **18:14**

Bonjour,

Voilà je suis salarié d'une société de téléphonie mobile multi-opérateur depuis le 1er octobre, en tant que responsable de magasin. Mon directeur régional est venu me voir il y a deux semaines en me disant qu'il ne voulait pas continuer à travailler avec moi que le travail que je faisais n'était pas suffisant à ses yeux. (Pour info nous avons pas de prime individuelle mais collective relative aux chiffres du magasin qui sont versés tous les 3 mois), je lui montre mon étonnement vu que j'ai assuré les 2 meilleurs taux de prime que le magasin n'a jamais eus et lui dit ce qu'il veut entendre pour qu'il me fiche la paie vu qu'il me menaçait de monter un dossier pour me faire licencier pour faute. On va dire que ce DR n'a pas trop de scrupules, il m'a entre autres proposé d'envoyer une lettre au siège comme quoi je ne voulais pas vendre d'assurance pour pouvoir me faire licencier etc...que des combines foireuses et j'ai eu le malheur de lui dire "tu sais pour me licencier y a la rupture conventionnelle au contrat de travail" et là je me suis retrouvé dans un engrenage, en effet il me dit que je dois envoyer une lettre à mon service RH afin de demander le licenciement, ce que je ne veux absolument pas faire. Je n'ai rien signé et il me dit que je m'étais engagé à le faire et qu'il attend toujours que j'envoie cette lettre, j'aime mon travail et je ne veux pas démissionner ou faciliter mon licenciement car j'ai une famille à nourrir et veux pas perdre mes droits de retour à l'emploi. Mais je sais que si lui dit que je refuse d'envoyer la lettre il me fera un sale coup. Ma question est simple quel recours j'ai à cette situation ? Comment faire pour pas me faire virer pour faute que je n'ai pas commise ? Je rappelle qu'il n'y a aucun document signé qui atteste de mon soi-disant engagement. Ce ne sont que des paroles merci de me répondre rapidement